

République Islamique de Mauritanie

Honneur – Fraternité – Justice



Commissariat à la Sécurité Alimentaire

Ambassade des U.S.A

**TERME DE REFERENCE (TDR) POUR LE RECRUTEMENT D'UN BUREAU  
D'EXPERTISE POUR UNE AIDE A LA DECISION AU PROFIT DU COMITE  
TECHNIQUE CONJOINT DU PROGRAMME VPP**

**Novembre 2018**

## **PROGRAMME VIVRES POUR LE PROGRES**

### **I. INTRODUCTION :**

Le Commissariat à la Sécurité Alimentaire met en œuvre un programme de microprojets financé par un don du département américain de l'agriculture.

Ces microprojets sont répartis dans la zone d'intervention du programme au niveau du Hodh Echarghi, Hodh Gharbi, Assaba, Gorgol et Guidimakha.

Dans le cadre de ce Programme, le Comité Technique Conjoint (le CTC qui comprend le CSA, le Service de l'Agriculture à l'Etranger(FAS)/USDA et l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique) envisage de recruter un Bureau d'Expertise qui sera chargé d'un travail d'aide à la décision dont la consistance est présentée dans ce qui suit :

### **II. OBJECTIFS DE L'EXPERTISE :**

La présente expertise a pour objectif le recrutement d'un bureau d'expertise pour les prestations relatives à :

- Elaboration d'une proposition de 15 sites sélectionnés parmi ceux qui sont en cours dans le cadre de VPP ; en particulier dans le domaine de l'agriculture et de l'eau potable ;

La liste proposée fera l'objet d'étude détaillée présentant la nature et les coûts estimatifs des travaux supplémentaires suggérés.

- Une proposition de deux sites pour des unités d'aliments de bétail par wilaya (pour les 5 wilayas zone d'intervention du programme).

Les unités de production d'aliments de bétail peuvent être :

- Une unité de culture fourragère, là où l'irrigation par le fleuve ou par une source permanente d'eau est possible ;
- Une unité de production d'aliment concentré (pellets ou farine), là où la culture fourragère est difficile à mettre en place.

Ces unités doivent être situées, de préférence, en proximité d'autres sites VPP.

### **III. PRESTATIONS :**

Les prestations demandées audit Bureau d'Expertise se rapportent donc à :

- La présentation d'une liste de 15 meilleurs sites suivant des critères convenus. Ces sites seront classés par ordre de mérite décroissant.
- La proposition de consolidation/extension motivée et chiffrée : présentation de pièces à conviction démontrant la nécessité et l'importance de la consolidation / extension proposée, doublées de description des travaux / équipements à faire/ acquérir plus DQE (Devis Quantitatif et Estimatif).
- La proposition de 10 sites d'installation des petites unités de production d'aliment de bétail (à raison de 2 par wilaya au niveau des wilayas du Hodh Echarghi, Hodh Gharbi, Assaba, Gorgol et Guidimakha). Cette proposition sera faite sur la base des critères techniques pertinents et transparents en concertation avec les autorités locales, les communautés bénéficiaires et l'ONG italienne Terra Solidali ayant conduit une expérience similaire au Niger.
- Suivi/encadrement et mise en œuvre des parties des travaux liées à la production agricole.

#### **IV. ETUDE :**

- Recueillir des données existantes (obtenir des documents, données et informations) au niveau du CTC,
- Visiter parmi les 34 MP (Microprojets) en cours ceux qui relèvent de l'agriculture ou de l'eau potable, dans l'objectif de sélectionner les 15 meilleurs microprojets ;
- Proposer les 15 meilleurs microprojets nécessitant une consolidation ou une extension
- Faire les études détaillées de chaque consolidation ou extension ;
- Viabilité / durabilité des unités de production d'aliments de bétail proposées.

#### **V. PROFIL DU BUREAU D'EXPERTISE**

- Le Bureau doit avoir une grande expérience dans le domaine de la réalisation des études des microprojets de développement, notamment les thématiques : eau, agriculture, élevage ;
- Il doit utiliser un personnel constitué de :
  - Un chef de mission économiste ou agro économiste de haut niveau ayant une grande expérience dans le domaine de la sécurité alimentaire et des projets de développement ;
  - Un ingénieur agronome ayant au moins 15 ans d'expérience dans la conduite de travaux similaires.

#### **VI : DELAIS :**

La partie expertise est prévue pour une durée de trente (30) jours à compter de la signature du contrat. La partie suivie sera déterminée ultérieurement en cohérence avec la durée d'exécution.

#### **VII. Résultats attendus :**

Le consultant doit produire un rapport complet (version française) sur support papier et électronique comprenant :

- la liste des MP proposés pour consolidation/ extension classée par ordre de mérite décroissant ;
- description de chaque consolidation ou extension assortie d'un devis pour la réalisation des travaux proposés ;
- liste des sites proposés pour les unités de production d'aliments de bétail, classée par ordre de mérite
- étude de la viabilité / durabilité des unités proposées.

#### **Réception des rapports de l'expertise :**

- Proposer au CTC une date pour la restitution de l'étude,
- Procéder à la vérification générale de la conformité des études proposées
- Emettre un avis définitif sur la recevabilité des études
- Rédiger le procès-verbal de réception définitive

## **VIII. Dépôt de candidatures**

Les bureaux d'Expertise intéressés doivent déposer leur offre en deux exemplaires. Les deux exemplaires seront contenus dans une enveloppe portant la mention « Offre pour une expertise d'aide à la décision au profit du CTC ».

Les candidatures doivent comprendre :

- Un Curriculum Vitae (CV) du Bureau ainsi que les CV du personnel proposé
- Une offre technique présentant la méthodologie par laquelle le consultant entend conduire l'expertise ;
- Une offre financière détaillée (comportant une présentation séparée des parties étude et suivi)
- Un chronogramme du déroulement de l'étude
- Les propositions technique et financière doivent être présentées dans deux enveloppes séparées.

L'ouverture des plis se fera en séance publique le 13 Décembre 2018 à 12h dans les locaux de la direction des programmes du CSA.

L'évaluation des offres se fera par le CTC suivant une grille attribuant 60% des notes à l'offre financière et 40% à l'offre technique.

Les candidatures devront être déposées au siège du CSA au niveau du Secrétariat du Directeur des Programmes: **Adresse Immeuble Nasr BP: 377 Nouakchott** Au plus tard le 12 décembre 2018 à 12h. Avec la mention : « Offre pour une expertise d'aide à la décision au profit du CTC ».

### **Bon à diffuser**

#### **Pour le CTC :**

- **M. Sem Amadou Bocar, Directeur Adjoint des programmes ;**
- **M. Mohamed Fadel Hamady, Directeur des Programmes ;**
- **M. Diakité Alassane, Coordinateur des Programmes / Ambassade des USA.**